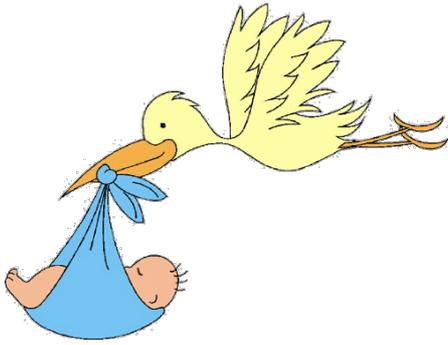


<3 SAGE-FEMME <3



L'infirmière qui accouche ?

5ans d'études pour apprendre à dire « pousser » ?

Un métier pour les femmelettes ?

Faut il aimer le rose pour être Sage Femme ?

STOP AUX PREJUGES !

* LE METIER DE SAGE-FEMME

C'est quoi une Sage-femme ? A-quoi sert elle ?

Définition de l'OMS :

« Une personne qui a suivi un programme de formation reconnu dans son pays, a réussi avec succès les études afférentes et a acquis les qualifications nécessaires pour être reconnue ou licenciée en tant que sage-femme.

Elle doit être en mesure de donner la **supervision**, les **soins** et les **conseils** à la femme enceinte, en travail et en période post-partum, d'**aider lors d'accouchements** sous **sa responsabilité** et prodiguer des soins aux nouveau-nés et aux nourrissons.

Ses soins incluent des **mesures préventives**, le **dépistage des conditions anormales** chez la mère et l'enfant, le **recours à l'assistance médicale en cas de besoin** et **l'exécution de certaines mesures d'urgence** en l'absence d'un médecin.

Elle joue un rôle important en **éducation sanitaire**, non seulement pour les patientes, mais pour la famille et la **préparation au rôle de parents** et doit s'étendre dans certaines sphères de la gynécologie, de la planification familiale et des soins à donner à l'enfant. »

La sage-femme est donc présente pour :

* Le suivi prénatal

- ↳ Elle assure le suivi de la **grossesse normale**
- ↳ Elle peut faire la **déclaration de grossesse** et prescrire les **examens** de suivi de grossesse.
- ↳ Son intervention est **d'ordre médical** (échographies, surveillance du fœtus, dépistage des facteurs de risque) et **psycho-social** (suivi psychologique de la future mère, séance de préparation à l'accouchement).
- ↳ Elle joue également un **rôle d'information** et de **prévention**.

* Les accouchements

Elle assure les accouchements **SEULE** du moment qu'ils se passent bien, à l'hôpital.

- ↳ Elle surveille **l'évolution du « travail »** jusqu'à la naissance
- ↳ Si un risque se révèle ou qu'une césarienne est à prévoir, elle fait **appel au gynécologue-obstétricien ou au chirurgien**. (Elle doit donc détecter/anticiper seule les situations à risques)
- ↳ Après la naissance avec la puéricultrice, elle examine le nouveau-né, contrôle ses réflexes et sa bonne santé.

★ Le suivi postnatal

- ↳ Elle **surveille** le nouveau-né pendant 1 mois et prodigue les soins nécessaires à la mère lors de la suite de couche, de la visite post-natale et de la rééducation post-natale
- ↳ Elle peut faire la première vaccination du nouveau né.
- ↳ Elle donne des conseils sur l'allaitement

Les sages-femmes sont maintenant autorisées à proposer à toute patiente en bonne santé des **consultations de contraception** et de **suivi gynécologique de prévention**.

Obstétricien, gynécologue, Sage-femme, pédiatre ... C'est tout pareil non ?

Le Gynécologue-obstétricien = **médecin** qui assure le suivi des femmes enceintes jusqu'à l'accouchement qu'il ne prend en charge qu'en **cas de problème**, car les naissances sont de plus en plus confiées aux sages-femmes. Un gynécologue est un spécialiste de la gynécologie, c'est-à-dire de l'organisme de la femme et de son appareil génital. C'est du gynécologue que dépend la prise en charge des problèmes gynécologiques pouvant intervenir chez la femme tout au long de sa vie comme par exemple : dépistage, contraception, fécondation in vitro, suivi durant la période de grossesse, traitement des maladies sexuellement transmissibles... C'est aussi lui qui effectue les opérations chirurgicales chez la femme (césarienne par exemple).

Le Pédiatre = **médecin** qui suit les enfants de leurs premières heures jusqu'à leurs quinze ans. Aucun nouveau-né ne sort de la maternité sans être passé entre ses mains. De retour à la maison, les parents continuent aujourd'hui à consulter un de ces experts installés en cabinet.

En 3 mots :

- ★ La sage femme = profession médicale spécialisée dans la grossesse et la naissance sans complication
- ★ Le gynécologue = médecin spécialisé dans l'appareil reproducteur féminin qui intervient en cas de complication de grossesse
- ★ Le pédiatre = médecin des enfants

Où peut travailler la sage-femme ?

- ✓ 60% travaillent dans les **hôpitaux publics**
- ✓ 25% travaillent dans les **hôpitaux privés**
- ✓ 15,6 % travaillent dans le secteur **libéral**
- ✓ 7,8% travaillent dans les **PMI** (Protection Maternelle et Infantile)
- ✓ Quelques sages femmes expertes travaillent dans les **tribunaux**

Quelles sont les compétences de la sage-femme ?

Les sages-femmes exercent une profession médicale à compétence définie c'est-à-dire que le code de la santé publique a déterminé leur champ d'intervention.

«L'exercice de la profession de sage-femme comporte la pratique des actes nécessaires au diagnostic, à la surveillance de la grossesse et à la préparation psychoprophylactique à l'accouchement, ainsi qu'à la surveillance et à la pratique de l'accouchement et des soins postnataux en ce qui concerne la mère et l'enfant, sous réserve des dispositions des articles L. 4151-2 à L. 4151-4 et suivant les modalités fixées par le code de déontologie de la profession, mentionné à l'article L. 4127-1.

L'examen postnatal peut être pratiqué par une sage-femme si la grossesse a été **normale** et si l'accouchement a été **eutocique**.

L'exercice de la profession de sage-femme peut comporter également la réalisation de **consultations de contraception** et de **suivi gynécologique** de prévention, sous réserve que la sage-femme adresse la femme à un médecin en cas de situation pathologique.

L. 4151-3

En cas de pathologie maternelle, foetale ou néonatale pendant la grossesse, l'accouchement ou les suites de couches, et en cas d'accouchement **dystocique**, la sage-femme doit faire appel à un médecin. Les sages-femmes peuvent **pratiquer les soins prescrits par un médecin** en cas de grossesse ou de suites de couches pathologiques. »

Les compétences de la sage-femme, sont énumérées de façon non limitative à l'article R.4127-318 :

- ◆ **L'échographie** dans le cadre de la surveillance de la grossesse ;
- ◆ Le **frottis cervico-vaginal** au cours de la grossesse et lors de l'examen postnatal mentionné à l'article L. 2122-1
- ◆ L'**amnioscopie** de fin de grossesse ;
- ◆ La **surveillance électronique** de l'état du fœtus et de la contraction utérine pendant la grossesse et au cours du travail ;
- ◆ Le **prélèvement de sang foetal** par scarification cutanée et la mesure du pH du sang ;
- ◆ L'**oxymétrie** du pouls foetal ;
- ◆ L'**anesthésie locale** au cours de l'accouchement ;
- ◆ L'**épisiotomie**, la **réfection** de l'épisiotomie non compliquée et la restauration immédiate des déchirures superficielles du périnée ;
- ◆ La **réanimation du nouveau-né** dans l'attente du médecin ;
- ◆ La **délivrance artificielle** et la **révision utérine**, à l'exclusion des cas d'utérus cicatriciels ; en cas de besoin, la demande d'anesthésie auprès du médecin anesthésiste-réanimateur peut être faite par la sage-femme ;
- ◆ Le dépistage des **troubles neuro-sensoriels du nouveau-né** ;
- ◆ La surveillance des **dispositifs intra-utérins** ;
- ◆ La **rééducation périnéo-sphinctérienne** en cas de troubles consécutifs à un accouchement.
- ◆ Des **actes d'acupuncture**, sous réserve que la sage-femme possède un D.I.U d'acupuncture obstétricale délivré par une université de médecine. (arrêté du 2 novembre 2009).

Sauf cas de force majeure, notamment en l'absence de médecin ou pour faire face à un danger pressant, la sage-femme doit faire appel à un médecin lorsque les soins à donner débordent sa compétence professionnelle ou lorsque la famille l'exige.

Comment appelle-t-on un homme sage-femme ?

C'est un **maïeuticien** ou un **sage-femme**.

Depuis 1982, en France, la profession s'est ouverte aux hommes sages-femmes.

Les termes de « maïeuticien » et d'« accoucheur » figurent également dans le dictionnaire, mais « sage-femme » reste l'appellation la plus courante pour les praticiens des deux sexes.

(L'étymologie du mot "sage-femme" signifie " qui possède la connaissance de la femme". Ainsi, les hommes peuvent aussi bien utiliser cette dénomination).

La maïeutique désigne l'art de l'accouchement.

La plupart des patientes trouvent ces hommes sages-femmes **plus doux, plus à l'écoute**.

Combien peut gagner une sage-femme ?

1 600 € brut par mois (+ primes) pour une sage-femme en début de carrière dans le public.

Entre 2 700 €/mois et 2 800 €/mois en fin de carrière.

2 300 € en moyenne pour une sage-femme en libéral.



* LA PREMIERE ANNEE DE SAGE-FEMME (L2)

Où se déroulent les cours ?

Les cours se déroulent au deuxième étage d'un **petit bâtiment** du **CHU au mont Boron**.

Il y a deux petites salles de cours, une salle d'ordinateur/bibliothèque et une salle de repos dans laquelle on peut manger (il n'y a pas de Resto U) ☺

Quelles sont les horaires d'une journée type ?

Les horaires types en deuxième année sont souvent 9h - 16h/17h. La présence en cours est obligatoire !

Quel est le prix d'inscription ?

Il faut juste payer l'inscription à la faculté.

Quel est le matériel nécessaire ?

En début d'année, la société « **Julie et Floriant** » vient à l'école nous proposer :

- Les **tenues** pour les stages (obligatoires) = compter **100€ pour 4 tenues**
- Des **chaussures** adaptées à l'hôpital
- Divers **accessoires** (montre, stylo, ciseaux...)

Les différentes matières en L2

UE Agent infectieux, hygiène

- Parasitologie
- Bactériologie
- Virologie
- Hygiène

UE Tissu sanguin et système immunitaire

Assurée essentiellement par le Dr Philip

UE Santé publique et démarche de recherche

- Anglais (1 fois par semaine en demi groupe)
- Démarche de recherche (exposé)
- Santé publique

UE Appareil Cardio Respiratoire

- Cardio
- Pneumo

UE Rein et voies urinaires

UE Sémiologie

<p>UE Clinique</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ TP et DM sur des gestes techniques comme la prise de sang, la toilette, la pose de perfusion, ... (1 fois par semaine en demi groupe) ➤ Stage 	<p>UE Système digestif, locomoteur, neurosensoriel, dermatologie</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Système locomoteur (orthopédie, traumatologie, rhumatologie) ➤ Système digestif ➤ Neuro ➤ Ophtalmo ➤ Dermato 	<p>UE Santé société et humanité</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Psychologie ➤ Anthropologie médicale ➤ Ethique ➤ Droit et législation
<p>UE Hormonologie et reproduction</p>	<p>UE Obstétrique et Maïeutique</p>	<p>UE Pédiatrie, Puériculture et Néonatalogie</p>

Les cours de L2 sont très généraux et fondés sur l'apprentissage des soins infirmiers. La suite des études est plus axée sur le métier de Sage Femme.

Les stages et les gardes en L2

Il y a 3 stages :

- ★ Un **stage infirmier** de 4 semaines en novembre
- ★ Un **stage en salle d'accouchement** de 2 semaines en mai
- ★ Un **stage en suite de couches** de 4 semaines en juin

Nos plannings comptent 35 heures par semaines. Dès la première année, nous pouvons faire des gardes de nuit qui peuvent être de 8 heures, de 10 heures ou de 12 heures.

Les semaines de temps personnel

En L2 seulement, on a des semaines de temps personnel pour préparer des **exposés** et **rattraper le retard** accumulé lors des semaines de cours.

Les partiels

Il y a **2 partiels** dans l'année, le premier en février et le deuxième en mai.

Si l'étudiant a moins de 10 dans une UE, il sera en rattrapage.

Si l'étudiant n'obtient toujours pas la moyenne :

- Il redoublera son année si de nombreuses matières sont non acquises
- Il pourra repasser cette UE l'année prochaine tout en accédant à l'année supérieure

L'Ambiance

C'est une petite école, on essaie donc de **se soutenir** mais cela dépend des promos et des affinités. Les L2 essaient de mettre en place un système de **ronéos** et **d'échange de fiches**.

Dans les premières semaines de cours, on nous attribue un parrain ou une marraine 😊

Les profs

Nous n'avons pas vraiment de « profs attitrés », les cours sont assurés par des **intervenants de différentes spécialités**. Par exemple si nous avons un cours de pharmaco, c'est un pharmacien qui va venir nous faire le cours... Si c'est un cours sur la neuro, un médecin spécialiste va venir... etc...

Nous n'avons donc pas trop d'affinité avec ces profs... même s'ils acceptent de répondre à nos questions lors du cours.

Par contre, nous avons deux **cadres Sages Femmes** :

- **Mme Giglio** qui s'occupe de notre apprentissage théorique (cours et exposés)
- **Mme Saldivia** qui s'occupe de notre apprentissage pratique (TP et stages).



* LA POURSUITE DES ETUDES

Combien d'années d'étude sont nécessaires pour devenir Sage Femme ?

La profession de SF est reconnue comme un **master** : il y a donc **5 années** d'étude en commençant par la PAES. A la fin de ces 5 années, il faut rendre un **mémoire**.

Pour récapituler :

L1 = PAES

L2 = 1^{ère} année en école de SF

L3 = 2^{ème} année en école de SF

M1 = 3^{ème} année en école de SF

M2 = 4^{ème} année en école de SF

Les années de master

Nous sommes rémunérés lors du M1 et du M2



* LES PASSERELLES POSSIBLES

Etudiant SF à auxiliaire puéricultrice

L'article 26 de l'arrêté du 16 janvier 2006 relatif à la formation conduisant au diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture prévoit que « le diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture est délivré par le préfet de région dans lequel l'étudiant a accompli sa formation, sur leur demande, aux étudiants sages-femmes qui, après avoir été admis en deuxième année, ont **interrompu leur études, soit en cours de formation, soit à l'issue d'un échec au diplôme d'Etat**. Ces étudiants doivent cependant, à la date de leur demande, avoir effectué et validé, sous la responsabilité d'un directeur d'un institut de **formation d'auxiliaires de puériculture**, les semaines de stage correspondant aux unités de formation 1 et 3 du référentiel de formation, dont au moins une période dans une structure d'accueil pour enfants de moins de 6 ans ou pour enfants atteints d'un handicap et une période dans une structure sanitaire ».

La durée de stage requise pour obtenir le diplôme d'auxiliaire est aujourd'hui d'une durée de **8 semaines**.

Diplôme d'État
de Sage Femme



5^{ème} année

4^{ème} année

3^{ème} année



Diplôme de Formation Générale
en Sciences Maïeutiques

2^{ème} année



CONCOURS SAGE FEMME

PACES

S2 : TC + UE spécifiques **Sage Femme**
S1 : Tronc commun (TC)

De la L3 de SF à la L2 de médecine, de pharmacie ou de dentaire

Avec 120 crédits européens ou deux années validées dans la filière sage femme, il est possible de faire une demande pour rejoindre **la deuxième année de médecine**.

Le **dossier** et la **lettre de motivation** seront examinés dans les moindres détails avant un **oral décisif**.

Après le diplôme de Sage-Femme

Les SF ont accès à des **diplômes universitaires** ou **interuniversitaires** tels que :

- Périnatalité
- Echographie gynéco-obstétricale
- Suivi des grossesses à risque
- Lactation-allaitement
- Homéopathie
- Acupuncture
- Contraception
- Médecine Fœtale
- Sexologie
- Rééducation périnéale
- Tabacologie
- Nutrition
- Phytothérapie

Elles peuvent aussi suivre la formation menant au diplôme d'Etat de puéricultrice, infirmière anesthésiste et infirmière de bloc opératoire.

Elles bénéficient de dispenses de scolarité pour les études :

- ★ de **masseur kinésithérapeute** (dispense de première année sous réserve de satisfaire à l'examen de passage en deuxième année)
- ★ d'**ergothérapeute** (dispense de premier cycle sous réserve de réussite à l'examen organisé en fin de premier cycle)

Elles peuvent obtenir le **Diplôme d'Etat d'infirmier** sous réserve de justifier de **2 ans d'exercice professionnel** de sage-femme et après avoir fait valider, d'une part, un **travail écrit** centré sur la profession d'infirmier et, d'autre part, un **stage** à temps complet de **5 semaines** permettant l'acquisition de certaines compétences.

Les sages-femmes peuvent accéder de plein droit en **licence de sciences** de l'éducation ou en **licence de sciences sanitaires et sociales**.

Les personnes justifiant du diplôme d'Etat de sage-femme peuvent être admises, après sélection de leur dossier de candidature par un jury, en **3ème année des études de santé (médecine, odontologie, pharmacie)**. Il y a lieu de rappeler que les sages-femmes peuvent également accéder à d'autres formations par le biais de la **validation des acquis d'expérience (VAE)**.



* NOUS CONTACTER !

Nous serons présents au **salon Studyrama** et à la **journée porte ouverte de l'école** pour répondre à toutes vos questions.

Vous pouvez joindre l'**Association des Etudiants Sage Femme de Nice** via :

- Le mail de l'association : asso.esfnice@gmail.com
- Le groupe Facebook : AESFN

